



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 novembre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 11 17—01 : FINANCES - Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2026

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/11/2025
En exercice : 33	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 10/11/2025
Pouvoirs : 8	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 20/11/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est désignée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année 2026.

Chaque année, l'augmentation proposée est basée sur le taux d'inflation calculé par l'INSEE à partir des indices des prix à la consommation ensemble des ménages.
La variation annuelle de l'indice en septembre 2025 est + 1,20 %.
Pour mémoire, la variation était de + 1,10 % en 2024.

Certains ajustements sont néanmoins proposés selon les différents types de tarifs appliqués.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ADOPTE les tarifs communaux suivants à compter du 1^{er} janvier 2026, tels que présentés dans le tableau annexé ci-joint.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
21.11.2025
et de la publication en mairie le
21.11.2025

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

